

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS DE SAISIE ET DE CONFISCATION
DES AVOIRS CRIMINELS - (N° 1162)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« par lui désigné »

les mots :

« désigné par lui ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel